



CHARTRE DES BONNES PRATIQUES DU COVOITURAGE

La charte dicte les principes régissant les bonnes pratiques des trajets effectués en covoiturage.

Chaque participant covoitreur, s'engage, en signant cette charte, pour que les trajets s'effectuent en toute sécurité et dans le respect d'autrui.

. Trajets

A la mise en place du covoiturage, les covoituteurs conviennent librement entre eux des horaires, du lieu de rencontre et du partage des frais de route.

Les covoituteurs s'engagent à respecter les horaires fixés au préalable. En cas d'annulation ou de changement d'horaires, le passager, comme le conducteur, doit prévenir ses covoituteurs le plus rapidement possible.

Le conducteur comme le passager doivent être en état physique d'effectuer le trajet. En outre, ils s'engagent à adopter un comportement conforme aux règles de courtoisie, de politesse. Chaque participant est libre de refuser tout animal et d'interdire de fumer dans son véhicule.

Les mineurs ne sont pas acceptés. Un mineur ne pourra voyager qu'en présence d'un de ses parents ou accompagné d'un majeur disposant de l'accord écrit de ses parents.

. Participation aux frais

Ces participations se font librement entre covoituteurs : la Commune de Hauville n'interviendra en aucun cas que ce soit dans la négociation ou dans les échanges financiers et ne prélève aucun pourcentage sur les échanges.

La participation maximale, qui peut être demandée par le conducteur à chacun de ses passagers, ne peut pas excéder le prix au km habituellement pratiqué de façon à ne pas générer de bénéfice. Les frais de péages feront l'objet d'une négociation entre les covoituteurs avant la mise en place du covoiturage.

. Respect des Lois et du Code de la Route

Le conducteur déclare être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, conforme à la catégorie de son véhicule, et accepte d'en justifier à tout passager. Il certifie ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'un retrait de permis.

- *Le conducteur garantit :*

que le véhicule est conforme et en parfait état de fonctionnement par rapport aux règles de mise en circulation (contrôle technique à jour) et plus généralement aux règles de sécurité ;

se conformer aux lois et règlements relatifs à la circulation des véhicules terrestres à moteur, et restera seul responsable de toute infraction ou accident engageant sa responsabilité

ne pas faire courir de risques à ses compagnons de route en ayant bu de l'alcool ou absorbé des produits illicites ni de traitement médicamenteux pouvant diminuer ses capacités de conduite ;

- *Le passager s'engage à :*

ne pas faire courir de risques à ses compagnons de route en ayant bu de l'alcool ou absorbé des produits illicites afin de ne pas perturber le conducteur lors du trajet.

respecter les prescriptions et règles de sécurité qui pourront être exigées par la loi, notamment en ce qui concerne le port de la ceinture de sécurité, et à adopter une attitude courtoise et polie.

. Assurance

Le conducteur doit être en mesure de présenter aux passagers qui lui en feront la demande, l'attestation d'assurance en cours de validité, la carte grise du véhicule, son permis de conduire.

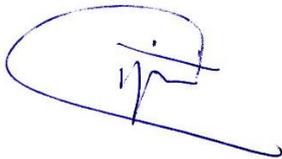
. La Commune de Hauville ne saurait souscrire à une obligation de sécurité ni de résultat à l'égard des participants qui sont seuls responsables de leurs engagements réciproques.

. La Commune de Hauville n'interviendra pas en cas de litige entre participants pour quelque cause que ce soit.

. La Commune de Hauville ne saurait être tenu pour responsable pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, notamment en cas d'infraction au code de la route, en cas d'incident, d'accident, de vol, de dommage, disparition ou détérioration d'objets ou agression physique ou morale, de retard, ou de tout autre évènement résultant soit de la défaillance des participants, ou de leur manquement aux lois et règlements, ou de toute autre cause.

Chaque participant accepte, du seul fait de son inscription au covoiturage mis en place par la Commune de Hauville, que sa participation à ce service soit effectuée à ses seuls risques et périls, et sous sa seule et entière responsabilité.

William Mignot
Maire de Hauville



M
Conducteur

M
Passager

*Maire de Hauville
Route de Routot
27350 Hauville
02 32 57 32 03*

*Tél : maire.hauville@wanadoo.fr
Site internet : hauville27.fr
Application Panneau Pocket*